

Image not found or type unknown



## Blocage teletransmission mutuelle

Par **morice**, le **16/02/2009** à **11:24**

bonjour,ma fille est inscrite à la mep depuis l'année précédente comme étudiante; en juin 2008 j'ai résilié la part mutuelle p2r courrier RAR; des septembre j'ai demandé à une autre mutuelle de prendre en charge la part complémentaire mais depuis octobre cette mutuelle ne peut rembourser car la mep bloque la télétransmission. j'ai adressé 3 courriers depuis et me suis déplacée à deux reprises: à chaque fois l'on m'a assuré que tout serait réglé sous quelques jours.mnò dois je adresser copie de mon courrier pour que la situation soit enfin traitée ?mmerci